#### **COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY**

#### Réunion du Conseil municipal du 7 avril 2023

L'an deux mille vingt et trois, le sept du mois d'avril à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le 1 avril 2023, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle communale sous la présidence du Maire, Monsieur Raphaël NORBLIN.

Tableau des présences

Conseiller	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN	Х		
Patricia BRAY	Х		
Jacky CAPEL	Х		
Nadège COMORET		Х	Laurence HUZÉ
Laurence HUZÉ	Х		
Franck LAMBLARDY		Х	Michel PHILIPPE
Mathieu MARÇAL	Х		
Jean-Nicolas MASSON	Х		
Alain MIMEAU		Х	Jacky CAPEL
Raphaël NORBLIN	Х		
Michel PHILIPPE	Х		
Ludovic SOULARD		Х	Raphaël NORBLIN
Anne-Maïté TURMEL	Х		

Membres en exercice 13
Présents 9
Votants 13

Secrétaire de séance : Mathieu MARCAL

Les textes complets des délibérations sont annexés au présent procès-verbal.

## **ORDRE DU JOUR**

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédent.

#### II. FINANCES

- Vote des comptes administratifs et de gestion 2022
- Détermination des taux d'imposition 2023
- Vote de l'affectation de résultat 2022
- Vote du budget primitif 2023

## III. Affaires scolaires – Enfance Jeunesse

- Projet numérique de l'école Financement des frais de fonctionnement-.
- Action: Savoir Rouler A Vélo 2022-2023

## IV. Compte rendus des syndicats et commissions EPN

V. Informations et questions diverses

# **PROCÈS VERBAL**

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédent est reportée au prochain conseil municipal.

#### II. FINANCES

Monsieur le maire remercie pour sa présence Madame Sylvie SAHUT, Conseillère aux décideurs locaux de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie.

#### **COMPTE DE GESTION 2022**

Madame SAHUT présente et commente le COMPTE DE GESTION 2022:

Le compte de gestion est géré par le comptable public de la commune, fonctionnaire du ministère des Finances, et non subordonné au maire, en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, après vérification de leur régularité formelle, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

#### a) Fonctionnement.

Les dépenses s'élèvent à 586 699 euros.

Les recettes s'élèvent à 649 008 euros.

L'excédent de recette permet de faire de l'auto-financement lequel est utilisé pour rembourser la dette des emprunts, mais également pour permettre à la commune d'investir.

Après prise en compte de l'excédent des années antérieures, le résultat de la section de FONCTIONNEMENT apparaît comme **positif à hauteur de 258 546 €** 

#### b) Investissement

Les dépenses s'élèvent à 167 602 euros.

Les recettes s'élèvent à 244 658 euros.

Après prise en compte de l'excédent des années antérieures, le résultat de la section INVESTISSEMENT apparaît comme **positif à hauteur de 80 764 €** 

Il est procédé au vote d'approbation du COMPTE DE GESTION 2022.

**Délibération 2023-017** pour approuver le compte de gestion 2022 &Accepté à l'unanimité

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le maire, Raphaël NORBLIN, sort de la salle avant la présentation, les débats et le vote d'approbation du compte administratif 2022, (Monsieur Soulard n'est pas représenté).

Michel PHILIPPE présente le COMPTE ADMINISTRATIF 2022 et la synthèse des comptes conduisant à la proposition d'affectation du résultat 2022.

Le compte administratif permet de constater la réalisation du budget primitif, qui est un budget de prévisions. C'est un relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées pendant l'exercice comptable. Il permet de juger de la bonne gestion de la commune. Le compte administratif est sous la responsabilité du maire. Le compte administratif doit être approuvé au plus tard le 30 juin de l'année qui suit cet exercice.

Il est procédé au vote d'approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Votant : 11).

**Délibération 2023-018** pour approuver le compte administratif 2022 & Accepté à l'unanimité

#### **TAUX D'IMPOSITION 2023**

Raphaël NORBLIN, eu égard

- Aux résultats budgétaires constatés à fin 2022,
- Aux difficultés auxquelles sont confrontés aujourd'hui les concitoyens du fait de l'inflation,
- A l'augmentation des bases d'imposition votée par l'Assemblée Nationale,
- A l'augmentation des tarifs et taux votée par le Conseil Communautaire de EPN,

Propose de ne pas modifier les taux d'imposition appliqués aux taxes communales, et ce, en dépit du fait qu'une légère augmentation régulière des taux pourrait ménager l'avenir.

Délibération 2023-019 pour approuver le maintien des taux d'imposition à 44,10 % pour le foncier bâti52,28 % pour le foncier non bâti

9,29% pour la taxe d'habitation

Accepté à l'unanimité

#### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**

- Le résultat de la section FONCTIONNEMENT ressort à 258 546 €
- Le résultat de la section INVESTISSEMENT ressort à 80 764 €

Il est proposé d'affecter ces montants en report d'excédent sur l'exercice 2023, respectivement en fonctionnement et en investissement.

# **Délibération 2023-016** pour approuver l'affectation du résultat 2022

- 258 546 € au compte 002 de la section Fonctionnement
- 80 764 € au compte 001 de la section Investissement

∴Accepté à l'unanimité

## **BUDGET PRIMITIF 2023**

Une rapide présentation est faite des budgets primitifs dont les éléments détaillés ont fait l'objet de 2 réunions de la commission Finances.

Les budgets détaillés ont été communiqués aux membres du Conseil.

La section Fonctionnement présente un suréquilibre de 58 388 €.

Chapitre	DEPENSES	788 392 €
11	Charges à caractère général	172 800 €
12	Charges de personnel	307 900 €
14	Participation à EPCI	7 000 €
23	Virement à la section INVESTISSEMENT	200 000 €
42	Dotation aux amortissements	8 258 €
65	Autres charges de gestion courante	91 245 €
66	Charges financières	65 €
67	Provisions pour titres annulés	300 €
68	Provisions pour créances douteuses	824 €
	RECETTES	846 779 €
002	Excédent antérieur reporté	258 546 €
70	Produits des services et ventes	68 000 €
73	Impôts et taxes	362 138 €
74	Dotations et subventions	133 095 €
75	Revenus des immeubles	25 000 €

La section Investissement présente un suréquilibre de 58 825 €.

Dépenses : 312 728 € Recettes : 366 553 €

Il est rappelé que les travaux les plus importants, comme ceux liés à la sécurité routière, ne seront réalisés que si les subventions demandées à EPN, au département et à l'état, sont accordées à la commune.

Il est aussi à noter que la dette de la commune est entièrement remboursée depuis fin mars 2023.

**Délibération** pour approuver le BUDGET PRIMITIF 2023

Accepté à l'unanimité

#### III. Affaires scolaires – Enfance Jeunesse

## Projet numérique de l'école – Financement des frais de fonctionnement-.

Madame Huzé présente le projet numérique de l'école, dont l'acquisition et l'installation des différents matériels sont financés par l'éducation nationale. Ce projet est estimé à environ 20 000€.

Le débat fait apparaître que : sachant que les différentes installations (logicielles et antivirus) sont, soit gratuites, soit prises en charge par l'Education Nationale. L'impact sur le budget de fonctionnement de la commune sera minime et n'interviendra qu'à partir de 2026 (fin de garantie des équipements).

#### Action: Savoir Rouler A Vélo 2022-2023

Madame Huzé présente la requête de l'équipe éducative de maintenir cette année un financement sur le projet Savoir Rouler A Vélo.

Les enfants de l'école ont bénéficié d'une intervention sportive par un animateur USEP. Cet intervenant propose une rencontre sportive avec l'école de Gauciel. Les classes maternelles (PSMSGS et GSCP) de Fontaine iraient rencontrer les maternelles de Gauciel à Gauciel (bus pris en charge par l'USEP). Les élèves de CE1 seraient déposés au stade de Crèvecoeur par ce bus.

Les élèves d'élémentaire des 2 écoles se retrouveraient au stade de Crèvecoeur. Les élèves de Gauciel iraient en bus (financé par l'USEP). Les élèves (CE2, CM1, CM2) de Fontaine iraient à vélo à Crèvecoeur.

Pour mettre en place ce projet, il faudrait continuer la validation du Savoir rouler à vélo sur les blocs 2 et 3 pour les élèves de CE2 et CM1 (27 élèves) et pour l'encadrement du déplacement (36 élèves) au stade de Crèvecoeur.

Lors du second conseil d'école, avant que cette requête ne soit émise, le maire a précisé que l'opération SRAV, ne serait financée qu'une année sur deux, afin que tous les élèves soient formés en quittant l'école élémentaire, et que leur formation est complète vu le regroupement des CM1 et CM2 dans la même classe.

Après débat, il s'avère que le conseil émet une crainte quant à la sécurité routière du fait de l'étroitesse des chaussées empruntées et de la longueur du convoi pour se rendre au stade de Crèvecoeur.

**Délibération 2023-021** pour approuver le Financement de cette action.

Pour : 2 (Mrs Marçal et Masson) Abstention : 1 (M. Norblin)

# VI. Compte rendus des syndicats et commissions EPN

# Budget EPN:

Monsieur le maire présente la synthèse du vote du budget primitif de l'agglomération EPN; qui tient compte d'une hausse des taxes ménages et de la TEOM, et des tarifs de la Mobilité qui passeront à la rentrée 2023 de  $40 \in \grave{a}$  55  $\in$  pour les élèves de maternelles et primaires et de  $80 \in \grave{a}$  110  $\in$  pour les collégiens et Lycéens. Il est à noter que les élèves dont les familles bénéficient des tarifs sociaux, ne verront pas d'augmentation.

# Clôture de la séance du Conseil municipal à 21h45

V.BRANDIN BEGHIN	P. BRAY	J. CAPEL	N. COMORET  Représentée par  L.HUZÉ	L. HUZE
F. LAMBLARDY	M. MARCAL	J.N. MASSON	A. MIMEAU	R. NORBLIN
Représenté par			Représenté par	
M.PHILIPPE			J.CAPEL	
M. PHILIPPE	L. SOULARD	AM TURMEL		
	Représenté par			
	R.NORBLIN			